

## Réfonte du DPE : nouveau passe-droit pour l'électricité ?

**Alors que les textes encadrant le nouveau Diagnostic de Performance Energétique (DPE) viennent d'être publiés, Coénove dénonce les seuils retenus donnant un avantage indu à l'électricité et visant de manière détournée à massifier l'électrification des usages du bâtiment, sans prendre en compte la question de la sécurité d'approvisionnement ni même le porte-monnaie du consommateur.**

Conscient des faiblesses du DPE et voulant en faire le « 1er outil de la rénovation énergétique », le Gouvernement a mis en place depuis 2 ans un vaste chantier de fiabilisation en vue de son opposabilité au 1er juillet 2021.

Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone d'ici 2050, un critère de poids vient compléter l'échelle du DPE : le carbone. Le DPE se définit donc désormais par une double échelle, une pour l'énergie et une pour le carbone, la moins bonne performance des deux venant définir la classe énergétique du logement. Un système en apparence équilibré mais dont les barreaux sont en fait mal calibrés.

### Imbroglie sur les seuils

Pour limiter les sauts de classes entraînés par le simple changement de méthode, la focale a été mise sur les plus mauvaises classes, les F & G dites passoires thermiques. Pourtant au final, 600 000 logements électriques sortiront tout de même de ces classes, sans que leurs propriétaires n'aient réalisé le moindre geste de rénovation... les factures seront donc toujours aussi élevées, le confort toujours autant dégradé.

Par ailleurs, le desserrement des exigences énergie notamment sur les classes A et B, les amenant respectivement à 70 et 110 kWhEp/m<sup>2</sup>.an, soit un relâchement de 40% par rapport à l'exigence actuelle, est totalement incompréhensible au regard de l'enjeu d'efficacité énergétique pour toutes les énergies, sauf à considérer que l'une d'entre elles en est dispensée.

Rien en effet ne justifie de relâcher la pression sur les exigences énergétiques, et surtout pas les 2 usages complémentaires du DPE dont le poids est tout relatif. « *Sous couvert de fiabilisation, le gouvernement choisit une fois encore de favoriser l'électricité dans le bâtiment, faisant fi des alertes à la prudence sur la pointe hivernale pourtant répétées par RTE* » déplore le **Président de Coénove Bernard Aulagne**.

### À propos de Coénove

Constituée en octobre 2014, l'association Coénove rassemble les acteurs majeurs de l'efficacité énergétique dans le bâtiment – énergéticiens, industriels et professionnels – tous convaincus de la pertinence d'une approche basée sur la complémentarité des énergies et la place que l'énergie gaz, de plus en plus renouvelable, doit jouer dans la stratégie énergétique de la France. Elle se mobilise aux côtés des parties prenantes pour apporter des solutions innovantes et durables aux nombreux défis de la transition énergétique tout en s'inscrivant dans le sens de l'intérêt général. [www.coenove.fr](http://www.coenove.fr)

Contacts Presse

A+ Conseils

**Claire-Anne BRULÉ**  
[claireanne.aplusconseils@gmail.com](mailto:claireanne.aplusconseils@gmail.com)  
06.30.86.41.29

**Christelle ALAMICHEL**  
[calamichel@gmail.com](mailto:calamichel@gmail.com)  
06.31.09.03.83